

Le 30 mai 2012

Breton-Côté, Émilie
Montréal, Québec

À l'attention de :

L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) et les associations étudiantes membres

Objet : Candidature de Émilie Breton-Côté pour le comité ad hoc légal de l'ASSÉ

Je souhaite présenter ma candidature au comité ad hoc légal de l'ASSÉ pour une première année. Je suis collaboratrice au comité légal de la CLASSE depuis le début de la grève générale illimitée mais j'aimerais dorénavant occuper un poste en tant qu'élue. Au départ, j'ai décidé de m'impliquer dans le comité légal puisqu'il concordait avec ma vision du droit. Depuis déjà quelques temps, je souhaitais contribuer à la lutte contre la judiciarisation des mouvements sociaux et plus particulièrement du mouvement étudiant. J'ai choisi mon domaine d'étude en fonction de mes convictions politiques et c'est ainsi que je choisis de me présenter au comité légal.

Ma vision est que la lutte étudiante n'est pas juridique, mais bien politique. Toutefois, le système actuel nécessite que les personnes arrêtées dans le cadre du mouvement étudiant puissent être défendues contre les charges criminelles, les conditions de remise en liberté lourdes qui pèsent sur eux et elles ainsi que les différentes procédures judiciaires utilisées contre eux et elles. En arrière-plan de la lutte politique, le comité légal a créé un réseau de confiance avec des avocats et avocates qui nous ont défendu-e-s face aux rafles, aux contraventions, aux injonctions et maintenant face à la loi spéciale. Le gouvernement, ainsi que certains établissements d'enseignement et individus, ont tenté d'écraser le mouvement de grève avec le juridique mais le politique a toujours su s'imposer. C'est ce que mon expérience de militante et ma participation au comité légal m'ont appris.

Mon implication en périphérie du comité m'a permis d'aider les élus et élues dans le respect de leurs mandats. Au fur et à mesure que les semaines ont avancées, le nombre de dossiers à gérer s'est accumulé et ainsi l'arrivée de collaborateurs et collaboratrices a été grandement bénéfique pour le comité. J'ai aidé à des tâches connexes en lien avec la diffusion d'information juridique auprès des militants et militantes soit par internet ou par téléphone. J'ai aussi collaboré au comité légal en diffusant de l'information lors d'arrestations durant des manifestations ou des manif-actions. En mon sens, il est important que tous et toutes connaissent leurs droits face à la police et, dans cet optique, le comité légal a tenté de contribuer à établir ce rapport de force. L'information juridique qui a été diffusée traitait des procédures judiciaires, des numéros d'avocats et avocates ainsi que du fonds légal. À travers mon

parcours, j'ai suivi étroitement les dossiers des arrêtés et des arrêtées ainsi que les dossiers des injonctions, pour lesquels j'ai contribué à rechercher des avocats et avocates intéressé-e-s par la cause. Enfin, le comité légal ne pourrait exister sans fonds et c'est pourquoi j'ai sollicité des dons pour les arrêtés et arrêtées. Tout ce travail a été effectué en compagnie des autres camarades du comité qui m'ont beaucoup appris sur le droit et que j'ai été ravie d'assister dans leurs tâches.

En étant élue au comité légal, je souhaite continuer à accompagner les dossiers des arrêtés et arrêtées qui devraient perdurer pour les prochaines années. Il me semble important que nous allions de l'avant avec les avocats et avocates en ce qui trait à la contestation des contraventions qui sont données de façon abusive. J'espère aussi contribuer à ce que le comité devienne permanent à l'ASSÉ et qu'il continue d'être un comité critique du système juridique actuel qui s'inscrit lui-même dans un système capitaliste. Durant la prochaine année, il s'agira de continuer à rechercher des fonds et à travailler en collaboration avec les avocats et avocates à la défense de militants et militantes judiciarisé-e-s injustement dans ce contexte politique intense.

Émilie Breton-Côté